

LE COURRIER D'AMBACIA

le bulletin de liaison du Cercle Ambacia



Venue aux Archives municipales d'Amboise le 25 avril 2025
du canadien Philippe d'Amboise sur les traces de son ancêtre.

Solide comme la pierre

Reflet de nos activités, ce deuxième numéro du Courrier d'Ambacia nous entraîne dans la valse de l'histoire, celle des bals clandestins pendant l'Occupation, mais aussi dans une promenade architecturale, à la découverte d'un patrimoine méconnu, celui des cimetières et du modèle d'une cité idéale, celle de Richelieu.

Que nos échanges, nos visites et nos conférences autour du patrimoine continuent en 2026 à se dérouler de manière dynamique et conviviale, tel est le souhait que je formule pour le Cercle Ambacia.

Anne Debal-Morche, présidente du Cercle Ambacia

AU SOMMAIRE

p.2 Les bals clandestins pendant l'Occupation dans la région d'Amboise.

p.7 Nos activités de l'année 2025 : conférences et sorties

p.12 L'oeil du photographe

Les bals clandestins pendant l'Occupation dans la région d'Amboise

par Édith Marois, docteure ès lettres de l'Université de Tours

À partir de mai 1940 et jusqu'en avril 1945, les bals sous toutes leurs formes, sont interdits sur le territoire français. La danse, loisir majeur de la jeunesse française de l'entre-deux-guerres, connaît un coup d'arrêt. Empêché, réprimé et sanctionné par le régime de Vichy car défiant la morale et les bonnes mœurs, le bal devient clandestin.

Les sanctions consécutives à cet interdit ne se font pas attendre et nombre de procès-verbaux sont établis partout en France. Qu'en est-il en Indre-et-Loire et plus particulièrement dans la région d'Amboise ?

Une interdiction officielle

Dès la déclaration de guerre, le 3 septembre 1939, les bals sont interdits mais la population sous le choc de la guerre ne pense pas aux divertissements. En mai 1940, lors de l'invasion allemande qui coupe la France en deux zones, une circulaire impose l'interdiction des bals et des réjouissances publiques dans la zone occupée.

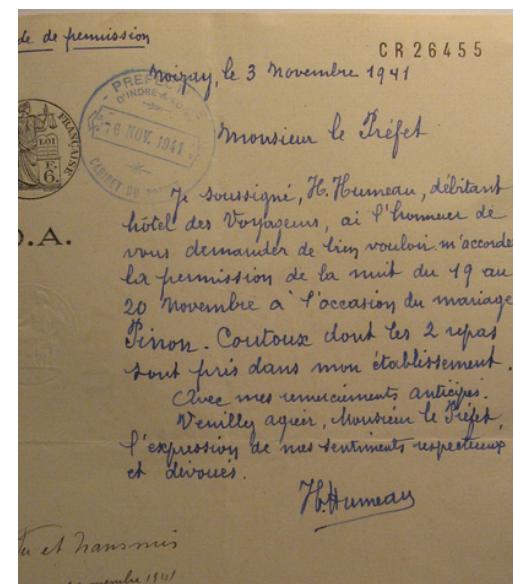
L'article 1 de l'arrêté du préfet Camille Vernet, le 25 octobre 1940 rappelle que « les bals sont et demeurent interdits jusqu'à nouvel ordre ainsi que le fonctionnement des établissements de danse ».

Le gouvernement de Vichy interdit les bals, officiellement parce que la France est en guerre, officieusement parce que le gouvernement de Pétain prône le retour à « une jeunesse saine » et soutient que la fréquentation des bals ne peut qu'entraîner « une décadence morale ».

Cependant il existe une certaine tolérance pour des bals de mariage. La demande doit être faite à la Préfecture en bonne et due forme. La réponse est donnée très rapidement ; l'autorisation est généralement accordée avec toutefois deux restrictions : que le bal (renommé « sauterie » par l'administration) n'accueille que les invités de la noce ET que l'heure du couvre-feu, soit 23 heures, soit respectée.

Les Archives départementales d'Indre-et-Loire conservent de nombreuses demandes de propriétaires d'établissements, dont voici un exemple. Le 3 novembre 1941, M. Hureau, propriétaire de l'hôtel des voyageurs à Noizay écrit au préfet "en ayant l'honneur de lui demander de bien vouloir lui accorder la permission de la nuit du 19 au 20 novembre à l'occasion d'un mariage".

Une réponse positive du préfet est adressée au maire de Noizay le 6 novembre précisant " qu'il ne voit aucun inconvénient à cette sauterie" à condition de respecter l'horaire du couvre-feu à 23h, pour lequel les autorités allemandes n'acceptent aucune dérogation .



Lettre de M. Hureau du 3 novembre 1941
AD37 52 W24

Les bals clandestins pendant l'Occupation dans la région d'Amboise

Le début de la clandestinité

En novembre 1942, les Allemands envahissent la France entière : les préfets sont sommés de rappeler à leurs administrés toute interdiction de danser, quel que soit le motif (mariages, événements familiaux, fêtes patronales...)

C'est alors que les « bals clandestins » apparaissent : la répression par la police française ne se fait pas attendre et les verbalisations s'enchaînent sur tout le pays.

Près de 280 procès-verbaux sont conservés aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, le premier procès-verbal conservé est établi à Reugny le 24 août 1941 et le dernier à Mettray le 16 avril 1945. Les deux mentions marginales « Bals sans autorisation » et « bals clandestins » recouvrent la même infraction car le corps du procès-verbal utilise indifféremment les deux termes. L'analyse révèle que ces bals se déroulent dans des endroits discrets (une grange, une chambre dans une maison inoccupée, une cave, une ferme, une écurie désaffectée, un moulin), soit le soir, soit le dimanche après-midi.



Grange de Jean Mangeant à Chargé

© A. Anjorand, 2013



Moulin de Moque Souris à Nazelles

© E;Marois, 2005

Des jeunes se regroupent souvent de manière spontanée, à quelques-uns et dansent pendant deux à trois heures au son d'un accordéon chromatique ou diatonique (mentionné plus de cinquante fois). D'autres instruments tels le jazz (prononcer « jâse » : sorte de batterie, cité 13 fois), sans oublier, bien que rarement indiqués, le saxophone, le violon, le banjo et l'harmonica les entraînent. Les procès-verbaux font mention quelquefois d'un phono ou d'un pick-up. Ils sont utilisés dans les salles de danse des cafés ; avant la guerre, les débitants et hôteliers avaient investi dans la construction d'une salle attenante et dans un phono pour attirer la clientèle. L'interdiction des bals a engendré une perte de revenus qu'il essaient de compenser en organisant des bals tout en sachant que ceux-ci sont interdits et qu'ils risquent une amende, voire une fermeture de leur débit.

Les bals clandestins pendant l'Occupation dans la région d'Amboise

Ce que nous apprennent les procès-verbaux

Dans les faits, les documents administratifs établis par les gendarmes des brigades d'Indre-et-Loire mentionnent seulement qu'un exemplaire est envoyé au Préfet du département, un second est visé pour timbre et enregistré auprès du Procureur de la République et enfin un troisième est destiné aux archives de la brigade (ce qui permet de repérer les éventuels récidivistes).

Un procès-verbal du 13 septembre 1942 témoigne du contrôle effectué par les gendarmes : “ *Aujourd'hui 13 septembre 1942, à 23h45, nous soussignés Bludin Marcel, adjudant et Piffeteau Louis, gendarme à la résidence d'Amboise, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en tournée de nuit, dans la commune de Lussault, avons constaté que le café-restaurant tenu par Mme Gasseau n'était pas encore fermé. De nombreux clients y consommaient. D'autre part, dans une salle derrière le débit, un orchestre jouait des airs de danse et de nombreux couples dansaient. Les portes et les fenêtres donnant sur la cour étaient ouvertes et l'intérieur éclairé. Dès notre arrivée, le bal a cessé et les danseurs ont quitté les lieux immédiatement.* ” (AD37 52 W24)

La propriétaire reconnaît qu'elle n'avait pas le droit d'ouvrir après 23h, ni de tenir un bal, mais elle précise que ce bal prolongeait une fête champêtre organisée au profit des prisonniers de guerre et que les bénéfices étaient versés à la caisse de secours.

Elle est donc verbalisée pour trois manquements à la loi : fermeture tardive (il est 23 heures 45) alors que le couvre-feu est à 23h ; les vitres ne sont pas camouflées et les portes de l'établissement sont ouvertes. Et violation de l'arrêté du 12 août 1942 qui interdit les bals sur tout le territoire français.

L'information

C'est par le « bouche à oreille » et uniquement entre personnes de confiance que les danseurs sont informés du lieu et de la date du bal. Il se déroule dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, d'abord parce que les personnes se connaissent et se font confiance, ensuite parce qu'ils se déplacent à pied ou à vélo. Ils doivent rentrer chez eux le plus discrètement possible car bien souvent, le bal se prolonge au-delà du l'heure du couvre-feu.

Les infractions constatées par les gendarmes ont parfois lieu de manière fortuite : « en patrouille dans la commune de avons entendu de la musique / au hasard d'une ronde / en patrouille à allure rapide [...] avons entendu des airs de danse ». Ils sont également informés par la rumeur publique qu'un bal est prévu ou est en cours à tel endroit. Ils se déplacent alors et verbalisent les contrevenants. Certaines informations leur parviennent « par exprès » pour dénoncer « un bal clandestin au lieu-dit La Rochelle commune de Monnaie [ils sont arrivés et ont] effectivement entendu des sons de musique » ou alors ils sont « avisés téléphoniquement qu'un bal clandestin avait lieu à... » par « une personne désirant conserver l'anonymat », voire « une personne digne de foi et désirant conserver l'anonymat ».

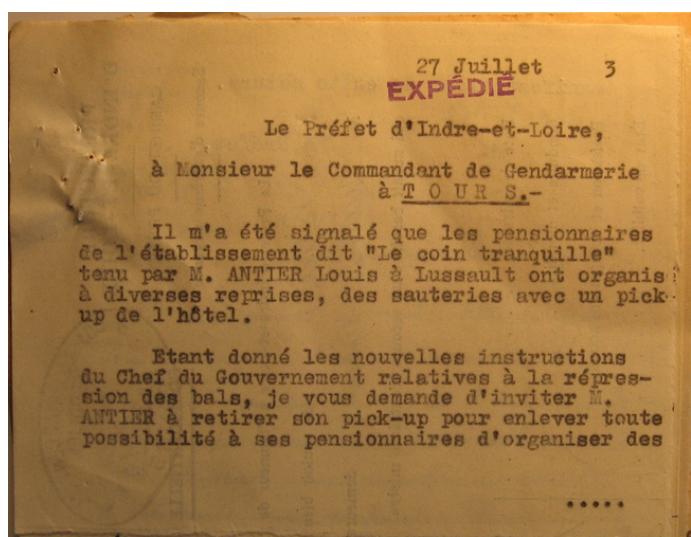
Les bals clandestins pendant l'Occupation dans la région d'Amboise

La lettre de dénonciation

Un moyen d'information plus pernicieux est la lettre de dénonciation. Les archives départementales d'Indre-et-Loire en possèdent une trentaine rédigées entre le 21 mai 1942 et le 18 septembre 1944.

Une lettre non datée, signée par "un groupe d'habitants de Lussault" dénonce ainsi un bal au café *Le Coin tranquille*.

" Monsieur le préfet, nous prenons la liberté de vous signaler des faits qui se produisent à Lussault et qui ne devraient pas se produire en temps de guerre où beaucoup des nôtres sont absents. Tous les dimanches ou presque, en semaine ou pour des fêtes, il y a du bal au Coin tranquille. Mercredi dernier pour le 14 juillet, il y a eu un bal jusqu'à 2h du matin, avec une quarantaine de personnes: des parisiens, des jeunes gens d'Amboise. Ce café avait d'ailleurs eu des sanctions sur ce sujet. " (AD37 10 W 38)



Lettre du préfet, 27 juillet 1943

AD37 10W38

À Cangey, le 7 septembre 1943, c'est une femme de prisonnier, Mme M, qui signale au préfet « non seulement un scandale mais une escroquerie envers les prisonniers » à travers l'organisation d'un bal clandestin au village des Vaux par trois individus. Le 16 février 1944 à Amboise, une mère de famille dont un fils est prisonnier et l'autre requis par le S.T.O., dénonce les bals qui ont lieu chaque dimanche aux cafés *Chanteclerc* et *Au point du jour*.

Cette dénonciation va être suivie d'une lettre du préfet daté du 27 juillet 1943, il utilise une formule vague " *Il m'a été signalé...* ". Il demande au commandant de la gendarmerie de Tours que le propriétaire du café *Le coin tranquille* n'organise plus de « sauteries » et range son pick-up. Il précise qu'il agit selon les nouvelles instructions du chef du gouvernement relative à l'interdiction des bals.



Carte postale. Café Chanteclerc. Amboise
Archives municipales Amboise

Les bals clandestins pendant l'Occupation dans la région d'Amboise

Et à la Libération ?

Les villes de Tours et d'Amboise sont libérées le 1er septembre 1944. Cependant la fin de la guerre n'est pourtant pas synonyme de liberté retrouvée ! Pour les fêtes de fin d'année, des autorisations sont accordées de manière exceptionnelle, comme à Chargé, le 28 décembre 1944, vraisemblablement pour fêter la nouvelle année.

Dès le 2 janvier 1945, une circulaire émanant du Ministre de l'Intérieur via la Préfecture d'Indre-et-Loire rappelle que l'interdiction des bals court toujours car « de nombreuses familles sont en deuil et la France compte plusieurs millions de sinistrés, de réfugiés, de prisonniers et de déportés [...] l'autorisation des bals publics serait hautement inopportun ». Toutefois, devant les besoins financiers très importants pour alimenter les caisses de secours mises en place dans chaque commune, un paragraphe énonce des exceptions possibles quand les bals sont organisés par des œuvres de bienfaisance au profit des victimes civiles ou dans le cadre des fêtes traditionnelles, qu'elles soient locales ou nationales. La dernière exception concerne les manifestations dansantes mises en place par les groupements de résistance, les unités de l'armée, les centres d'accueil des permissionnaires des armées de campagne.

Pour chacun d'eux, l'entrée devra être payante et le contrôle du versement de la recette vérifié. Bien que ces manifestations soient soumises à des demandes préalables auprès de la Préfecture, les courriers affluent. Il reste difficile de démêler la part du plaisir de danser à nouveau et celui de contribuer à aider les habitants de sa commune.

Pendant les quatre premiers mois de l'année 1945, une trentaine de procès-verbaux révèlent la surveillance constante surtout autour des cafés.

Le pouvoir en place n'est pas dupe et la dernière circulaire du 30 avril 1945 reconnaît que « cette interdiction a donné lieu à de graves abus par suite de la multiplication des galas et soirées de bienfaisance [...]. Compte tenu de la situation des armées et de la libération de nombreux prisonniers et déportés [...] **il a été décidé par le Conseil des ministres de rétablir la liberté de la danse** ».

Cette communication s'est enrichie des témoignages oraux de danseurs et de musiciens des bals clandestins que j'ai pu rencontrer entre 1999 et 2016. Ils ont confirmé que la connaissance d'un lieu de bal se faisait par le bouche à oreille, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres car ils se déplaçaient à vélo ou à pied. Grâce à ces témoignages, des bals non verbalisés ont été dévoilés : au village d'Artigny, dans la vallée de la Cousse, à Chargé, Souvigny, Cangey...

Je tiens à remercier les acteurs des bals dans le canton d'Amboise, qui m'ont accordé de leur temps : Jean Mangeant, Claude Pinon, Janine Royer, André Roussel et ceux de Saint-Martin-Le-Beau : Claude Houssard, Henriette Chasselay, Bernard Capet, Simone Uhart.

Je remercie également Huguette Delaine et Abel Anjorand qui, trop jeunes pour danser à ces bals, ont apporté des informations complémentaires pour la connaissance de ce phénomène des bals clandestins qui est resté longtemps inconnu de l'Histoire de cette période 1939-1945.

Les conférences de l'année 2025

29 mars 2025 : Les bals clandestins pendant l'Occupation dans la région d'Amboise par Edith Marois

Édith Marois est passionnée par les danses traditionnelles (polka, bourrée, valse et autre mazurka) qu'elle a transmises pendant plus de quarante ans. Elle a parallèlement effectué des recherches, dans la presse et la littérature, sur la place de la danse dans la société du 19^e siècle, et soutenu une thèse sur ce thème en 2005.



Edith Marois

C'est donc tout naturellement qu'elle a prolongé ses connaissances par le phénomène des bals clandestins pendant l'Occupation, en participant dès sa création en 2010 à un groupe d'études à l'université Panthéon-Sorbonne). Grâce aux recherches menées dans les archives, Edith Marois a pu reconstituer l'histoire de ces bals clandestins dans la région d'Amboise, qu'elle nous livre en partie dans les premières pages de ce bulletin.

22 novembre 2025 - Les pratiques funéraires en Touraine du Moyen-Age à la Révolution, ce que nous apprennent les fouilles archéologiques par Matthieu Gaultier

Mathieu Gaultier est archéologue, anthropologue et responsable du Service de l'Archéologie du département d'Indre-et-Loire. Pendant plusieurs années, il a participé aux fouilles du prieuré de Saint-Cosme à La Riche, qui ont livré un patrimoine funéraire important avec 450 sépultures. Loin des trésors des tombes des pharaons, les défunt dans la civilisation chrétienne ne sont pas accompagnés d'objets, mais ensevelis dans un linceul. On retrouve seulement quelques boucles de ceinture ou des bagues. C'est donc la typologie des tombes qui a été présentée au cours de cette conférence. Au Moyen-Age, on utilise la pierre, sous forme de sarcophages ou de coffrages maçonnés composés de plusieurs dalles verticales installés dans la fosse sépulcrale. A partir du 16^e siècle, les corps pour la plus grande majorité sont déposés dans des caisses en bois, des pratiques qui ont perduré au cours des siècles suivants.



Une rencontre chaleureuse avec le Cercle Ambacia le 25 avril 2025

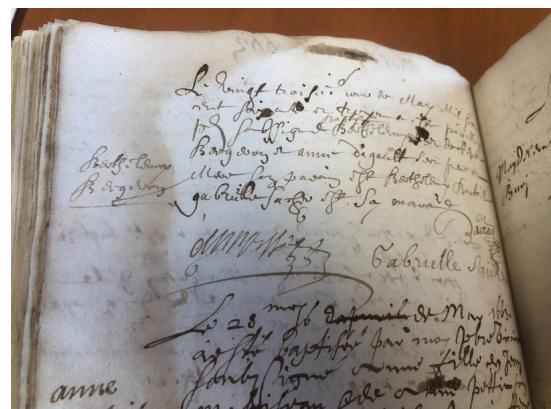
Un canadien sur les traces de son ancêtre amboisien



Philippe d'Amboise

En octobre 2024, le Cercle Ambacia, par l'intermédiaire de son site internet, a reçu un message d'un canadien, du nom de Philippe d'Amboise, indiquant qu'il voulait venir à Amboise en avril 2025 sur les traces de son ancêtre Barthélémy Bergeron, né le 23 mai 1663, à Amboise et arrivé au Canada en 1685. Pour organiser cette rencontre, il n'y avait pas meilleur lieu que le Centre des Archives municipales d'Amboise, l'Espace Pinasseau pour essayer de retracer l'histoire de Barthélémy Bergeron. C'est ainsi que le 25 avril, plusieurs membres du Cercle Ambacia se sont retrouvés avec Philippe d'Amboise et son épouse France (qui a aussi des ancêtres français mais en Lorraine) pour se plonger dans les registres et les archives d'Amboise. .

Barthélémy Bergeron a été baptisé à l'église Saint Denis d'Amboise, le 23 mai 1663. Il est le fils de René Bergeron et d'Anne Dagault. Il a pour parrain Barthélémy Baireau et pour marraine Gabrielle Saiches. On ne connaît pas les raisons de son départ de France, ni les dates et lieu de son embarquement. Arrivé au Canada en 1685, il s'engage comme volontaire dans une armée privée. Ensuite, il quitte l'armée et s'installe en Acadie; Certains prétendent qu'il serait un peu corsaire et mène la vie dure aux Anglais avec son navire. Il est nommé dans différents documents "Barthélémy Bergeron dit d'Amboise"



Acte de naissance de Barthélémy Bergeron
23 mai 1663



Christèle Marie, responsable des Archives municipales d'Amboise, Francine Robin, membre du Cercle d'Amboise ,

Philippe d'Amboise étudiant les registres paroissiaux

C'est donc avec beaucoup d'émotion que Philippe d'Amboise a pu consulter le registre original où figure l'acte de baptême de son ancêtre. Il a ensuite cherché des renseignements sur les parents de Barthélémy dans les différents registres afin d'en établir la généalogie de manière plus précise.

Après le déjeuner, pris à l'auberge du Prieuré à Amboise, c'est la passion professionnelle qui a guidé Philippe d'Amboise car en tant que géologue, il souhaitait voir d'anciennes carrières de tuffeau et la visite a continué à Bourréa dans une cave champignonnière.

Visite du cimetière de Saint-Cyr-sur-Loire

le 27 avril 2025

Afin d'illustrer la thématique de l'année 2025 consacrée au patrimoine funéraire, Patrick Ranger, président de l'association de *Saint-Cyr-sur-Loire Hommes et patrimoine* nous a fait découvrir une vingtaine de tombes intéressantes sur le plan historique et artistique. En voici quelques exemples.



Tombe de Roland Engerand (1892-1951)

Écrivain régionaliste et historien, il vécut plus de 25 ans, à Saint-Cyr-sur-Loire, rue de la Mésangerie, où il écrivit la plupart de ses nombreuses œuvres dont *Adorable Touraine*. Sa tombe est surmontée d'une lanterne des morts dans le style des monuments édifiés au Moyen-Age, car il a étudié et recensé ce type d'édifices.



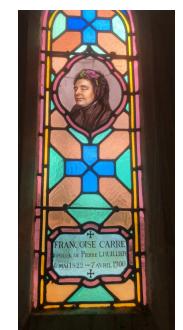
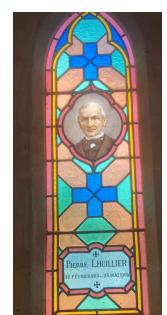
Famille du docteur Tonnellé (1803-1860)

Louis Tonnellé, directeur de l'École de médecine de Tours, vint s'installer en 1855, à Saint-Cyr-sur-Loire. Ce monument funéraire a été choisi pour son fils unique, Alfred, décédé le 14 octobre 1858 à 27 ans, de la fièvre typhoïde. Une sculpture de Pierre-Jules Cavelier (1814-1894) représente l'ange consolateur. Louis Tonnellé y est inhumé en 1860 et son épouse Amélie Tonnellé, décédée en 1862 lègue tous ses biens à la ville de Tours pour des œuvres sociales.

Chapelle de la famille de Léon Lhuillier (1857-1927)

Avocat à Tours, Léon Lhuillier habitait à Beaurépit. Membre du Conseil municipal de la commune de Saint-Cyr et délégué du bureau de bienfaisance, il a souvent ouvert sa propriété aux habitants de Saint-Cyr pour des fêtes, des concerts ou des processions dans le parc.

Célibataire, sans héritiers, il a fait élever cette chapelle de style néo-gothique. Elle est ornée des vitraux exécutés par Joseph-Prosper Florence, beau-frère de Lucien-Léopold Lobin. On y voit les portraits des parents de Léon Lhuillier : son père, Pierre Lhuillier (1814-1902) et sa mère Françoise Lhuillier, née Carré (1822-1900).



Sorties à Richelieu et à Maillé

24 mai 2025 : Visite de Richelieu



Marie-Pierre Terrien montrant une gravure représentant le château



Porte d'entrée de la ville



L'église Notre-Dame de l'Assomption

Marie-Pierre Terrien, présidente de la Société historique *Connaissance du pays de Richelieu* nous a fait découvrir avec brio la personnalité historique de Richelieu, et la ville qui porte son nom, conçue au 17^e siècle, comme un modèle de cité idéale.

De l'immense château, démolи au début du 19^e siècle, il ne reste qu'un pavillon des communs appelé le Dôme, l'hémicycle d'entrée à l'ouest, et à l'est deux pavillons appelés l'Orangerie et les Caves.

Les travaux pour édifier la ville commencèrent en 1631. Dès 1633, 28 hôtels particuliers bordant la Grande Rue sont édifiés, les douves et les murailles sont achevés en 1638. Les portes de la ville sont construites de manière identique : un pavillon de deux niveaux surmonté d'un fronton triangulaire, encadré par deux corps de garde percé de lucarnes rondes et meurtrières.

Les pavillons de la Grande Rue ont aussi adopté le même modèle architectural avec une ornementation de la façade assez sobre. Les élévations des pavillons sont composées de travées de baies soulignées par des chaînages de pierre de taille qui révèlent la structure de la maison. Leur porte d'entrée est située au centre de la façade donnant sur un couloir ou un passage couvert.

L'église Notre-Dame de l'Assomption, édifiée par Pierre Lemercier est un exemple d'architecture classique. La façade très large, rythmée par des pilastres est ornée de sculptures placées dans des niches représentant les évangélistes. Nef, chœur et transept sont formés de travées couvertes de voûtes d'arêtes plates.

4 juin 2025 : Visite de la Maison du Souvenir à Maillé

Le 25 août 1944, 124 habitants du village de Maillé sont massacrés par les soldats allemands. En février 2006, la Maison du Souvenir est ouverte au public, pour permettre de retracer l'histoire de ce massacre de civils et en perpétuer la mémoire. Après avoir visionné l'excellent documentaire *Le massacre oublié*, la visite s'est poursuivie avec Romain Taillefait, directeur de la Maison du Souvenir, qui à l'appui des documents, des témoignages et des recherches récentes a su expliquer avec clarté les raisons d'un tel drame.



Romain Taillefait, directeur de la Maison du Souvenir, à droite du panneau représentant Girard et Kathleen HALE, un couple de milliardaires américains, mécènes de la commune de Maillé dans les années 1950.

25 septembre 2025 : accueil de la société de Richelieu

Dans la continuité de nos échanges entre associations patrimoniales d'Indre-et-Loire, c'était à notre tour d'accueillir en Amboisie la société de Richelieu. Sous la conduite de Patrick Léon, Claude Duboil et Guillaume Métayer, accompagnés de quelques membres du Cercle Ambacia, une trentaine de personnes ont pu ainsi découvrir à Amboise, l'église Saint-Denis et le musée d'Art et d'Histoire et à Pocé-sur-Cisse l'église et le parc du château.

VISITE d' AMBOISE



Patrick Léon commentant le groupe sculpté de la Mise au Tombeau dans l'église Saint-Denis.



Guillaume Métayer, à droite, expliquant les œuvres du musée, sous le regard du duc de Choiseul.

POCE-sur-CISSE

Le rôle de la fonderie d'art Ducel

En 1823, une fonderie s'installe dans le parc du château de Pocé, qui en 1850 emploie près de 400 personnes. Dans l'église, même les œuvres d'art sont en fonte, remplaçant et imitant les matériaux habituels de la pierre, de la terre cuite ou du plâtre. En 1870, 12 000 modèles d'ornement sont référencés dont des copies de sculptures du château de Versailles, comme celles exposées dans le parc de Pocé-sur-Cisse.



Dans l'église, le Christ en croix est une copie en fonte du modèle d'Edmé Bouchardon, sculpteur de Louis XV.



Parc du château de Pocé-sur-Cisse



Copie du groupe sculpté Nymphe et Cupidon d'Etienne Le Hongre, 1690.

Richelieu

Comment ne pas être séduit, à Richelieu, par la beauté de l'architecture classique et des détails d'ornement, ces photographies de Philippe Gautier en témoignent.



Cercle Ambacia
Siège social : Maison des Associations
9 mail St Thomas, 37400 Amboise
<https://cercle-ambacia.org/>
contact : cercle.ambacia@gmail.com

Rédaction des textes et mise en page :
Anne Debal-Morche
Photographies : Philippe Gautier
et Anne Debal-Morche
Impression : Copy Show, Tours
Janvier 2026